

la région avec l'extérieur. Cependant, cet accroissement du commerce avait surtout profité aux trois grands pays de la région, c'est-à-dire le Brésil, le Mexique et l'Argentine, créant par le fait même une situation qui allait entraîner des difficultés quant à l'évolution positive du processus d'intégration.

La principale difficulté tenait au fait que la priorité accordée aux mécanismes de libéralisation des échanges régionaux avait comme effet majeur d'accroître l'écart existant entre les niveaux de développement économique des pays membres. La situation ainsi créée reproduisait, à l'échelle régionale, l'état de choses résultant du libre commerce sur le plan international. C'est-à-dire que les pays possédant une base économique et industrielle plus diversifiée sont mieux à même de tirer profit de la libéralisation des échanges et, par conséquent, d'accroître leur domination du marché. C'est ce qui se produisait dans le cas du Brésil, du Mexique et de l'Argentine au niveau régional et ceci au détriment des autres pays membres qui, de ce fait, voyaient s'ajouter à leur dépendance à l'égard des pays développés une autre dépendance face, cette fois, aux trois Grands de l'Amérique latine.

Généralement, on essaie de corriger une telle situation par l'adoption de mécanismes de compensation financière ou, ce qui va plus en profondeur, par l'adoption de mécanismes de redistribution industrielle. L'objectif consiste alors à tenter d'instaurer une distribution, la plus équitable possible, des bénéfices résultant du processus d'intégration de manière à permettre une sorte de rattrapage économique des pays moins développés par rapport à ceux qui le sont plus.

Or, le Traité de Montevideo, traité constitutif de l'ALALC, ne prévoyait que des mesures limitées de traitement préférentiel en faveur des pays moins développés de la région et ne contenait aucune mesure spécifique en faveur des pays à niveau de développement économique intermédiaire. Le traité proposait, bien sûr, un mécanisme de complémentarité industrielle par le biais duquel certaines industries, appartenant à différents pays membres, pouvaient établir une concertation industrielle étroite et tenter de s'assurer une position privilégiée à l'intérieur du marché pour ce type de production. Cependant, ce mécanisme ne permit en rien une redistribution industrielle au niveau de la région parce que les pays moins développés n'avaient pas les ressources suffisantes pour tirer profit des accords de complémentarité qui, de ce fait, profitèrent encore surtout aux trois Grands.

Par conséquent, l'ALALC était un échec du point de vue de la distribution équitable des bénéfices de l'intégration à cause, principalement, de la faiblesse des mécanismes adoptés à cette fin et à cause aussi de la faiblesse des institutions communautaires de même que